

DES MASQUES TISSU POUR TOUS LES AIXOIS



→ COMMENT OBTENIR MES MASQUES ?

Complétez le formulaire, à partir du 4 mai, sur www.aixenprovence.fr/masques/

→ QUELLES SONT LES MODALITÉS DE RETRAIT ?

Lors du retrait, il faut présenter :

- pièce d'identité
- confirmation d'inscription
- taxe d'habitation (ou avis d'impôt + justificatif de domicile)
- livret de famille pour retirer les masques des enfants mineurs.
- procuration manuscrite, copie de la pièce d'identité, confirmation d'inscription, taxe d'habitation ou avis d'impôt, et justificatif de domicile de la personne qui ne peut pas se déplacer.

→ COMBIEN DE MASQUES TISSU SONT MIS À DISPOSITION ?

Chaque Aixois bénéficie de deux masques.

→ QUAND ET OÙ SERONT DISPONIBLES LES MASQUES ?

La distribution débute le 6 mai jusqu'à la fin du mois sur 22 sites répartis sur l'ensemble de la ville.

→ JE NE PEUX PAS M'INSCRIRE SUR INTERNET. COMMENT FAIRE ?

A partir du 5 mai, la Ville met en place un numéro dédié, le **0800 820 830**, entre 8h et 18h du lundi au samedi (6 jours sur 7).

→ JE NE PEUX PAS ME DÉPLACER. COMMENT FAIRE ?

Vous pouvez demander à un voisin de s'en charger pour vous, via la plateforme « entraidons-nous », accessible depuis le site de la Ville aixenprovence.fr. Attention, vous devez être inscrit(e) et transmettre les pièces nécessaires au retrait.